

L'éditorialiste poursuit ensuite discutant en détail un questionnaire extraordinaire diffusé aux États-Unis par lequel on tente d'obtenir les vues des citoyens sur telles et telles questions; si les réponses au questionnaire sont exactes, elles semblent indiquer une tendance des plus alarmantes, à mon avis, vers un gouvernement fort, autoritaire et dictatorial, au détriment du public et de ses représentants, c'est-à-dire, le Congrès aux États-Unis et le Parlement au Canada. Cela touche au cœur même du problème ici.

Pourquoi un comité mixte, s'il n'a pas de fonctions réelles, s'il ne peut agir avec efficacité, avec force et diligence, et selon les besoins faire preuve de la souplesse requise pour s'occuper de toutes les questions en jeu dans le problème de l'inflation? Je ne m'attarderai pas ici pour attaquer la Commission des prix et revenus et ce qu'elle a fait. Je n'ai pas grand confiance dans ce qu'elle a fait et ce qu'elle fera. Le gouvernement, à mon avis, s'est tout simplement installé un paratonnerre pour s'épargner une partie de la colère et de la rage des gens qui ont souffert de l'inflation continue, de ses effets dommageables et amoindrissants, et de la façon dont le gouvernement s'en est occupé en demandant aux chômeurs, aux opprimés, aux déshérités, et aux cultivateurs frappés de pauvreté d'assumer à eux seuls le fardeau de cette lutte, la lutte contre l'inflation.

• (5.20 p.m.)

Je parlerai de cela plus tard. Voici ce sur quoi je veux insister: à quoi sert la création d'un comité de ce genre? Étant donné la position rigide prise par le gouvernement, comme le montre l'opposition à l'amendement proposé par mon collègue, il n'y a pas grand-chose, à mon sens, que le comité puisse faire utilement. Le gouvernement devient plus fort et plus puissant, comme les deux députés qui ont pris la parole avant moi l'ont fait remarquer. L'établissement de groupes de travail composés de spécialistes et la création de cet énorme dispositif monolithique que sont le bureau du premier ministre et celui du Conseil privé me sont un sujet de préoccupation.

Ici, à la Chambre, nous pourrions disposer de moyens très efficaces et très utiles pour combattre cette tendance. Je ne prétends pas que certaines commissions ne sont pas indispensables. Un gouvernement doit être fort, puissant et souple s'il veut rapidement faire face aux urgences et aux situations présentant un caractère de crise ce qui, dans le monde où nous vivons, devient de plus en plus fréquent. Bien qu'il me déplaise de voir tous ces pouvoirs aux mains du gouverne-

[M. Baldwin.]

ment, il me semble qu'il nous faudra nous en accommoder. Pourquoi, au nom du ciel, la Chambre, le Parlement doit-il chaque jour céder au gouvernement des pouvoirs étendus? Je ne reviendrai pas sur les débats des deux ou trois derniers jours, mais ce qui s'est produit illustre jusqu'à quel point on demande à la Chambre, en violation de ses responsabilités et de ses devoirs évidents envers la nation canadienne, de donner à ceux qui siègent sur les banquettes du Trésor droit de regard sur l'existence, les biens, la liberté et les droits économiques des Canadiens.

En septembre dernier, on a déposé à la Chambre le rapport du Comité sur les instruments statutaires. Si on avait donné suite à ce rapport, même partiellement, j'aurais éprouvé moins de difficulté à accepter ce qui s'est produit. Le rapport du Comité spécial sur les instruments statutaires—rédigé très soigneusement, bien documenté, appuyé à l'unanimité par des députés de tous les partis à la Chambre—a signalé les dangers évidents du fonctionnement de certains tribunaux, de groupes d'étude ministériels, de sociétés de la Couronne et de ces organismes, prolongement de l'exécutif, qui ont saisi ces pouvoirs et qui les exercent.

Le rapport du comité spécial donne ensuite des moyens à prendre à ce sujet. On a applaudi le rapport. Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice (M. Turner) et le député qui présidait le comité nous ont dit qu'enfin le Canada, qui avait manqué dans ce domaine, aurait des moyens pour s'attaquer aux pouvoirs excessifs du gouvernement.

La session s'achevait et j'ai assez souvent demandé au président du Conseil privé (M. Macdonald) et au premier ministre, à la Chambre et en dehors de la Chambre, ce que le gouvernement se proposait de faire au sujet du rapport et s'il avait l'intention de l'appliquer en tout ou en partie. Aujourd'hui, j'ose dire que le gouvernement n'essayera d'appliquer aucune partie du rapport. Les députés n'auront pas la possibilité de dire à ceux qu'ils représentent, comme ils devraient en avoir le droit au nom de leurs mandants et des Canadiens, quelles sont les propositions de la Commission des prix et des revenus. Je mentionne cet organisme pour rester dans le cadre de la motion.

Comment pouvons-nous donc rester les bras croisés, à écouter les propos détournés par lesquels le ministre essaie de nous persuader que ce que veut faire le gouvernement sera excellent pour le peuple canadien? Tant qu'il